

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA19-10-0011

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 15 octobre 2019, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RGCA19-10-0011 soit le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord.

Ce règlement entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 et est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 17 octobre 2019.

La secrétaire d'arrondissement,


Marie Marthe Papineau, avocate